

**DECISION N°2023-68**

**Vu** les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°41/102/2020 du 23 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions accordées au Président par le Conseil communautaire ;

**Objet : Décision modificative n°1 du budget ZA Le Noyer Goujon**

Le budget 2023 a été prévu avec la vente de trois terrains (LOYAU, ANNEL, MARIONNET).

Or, en fin d'année, seul le terrain pour Monsieur LOYAU a été cédé.

Le stock final prévu au BP 2023 était de 287 275.69 € alors qu'il est de 294 786.37 € en fin d'année. Il est donc nécessaire de prévoir une décision modificative pour 7 521 €.

Le Président

**DECIDE**

De prendre la décision modificative suivante :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

**DM1 - Variation de stock fin 2023**

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 521.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 521.00 €
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	7 521.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	0.00 €	0.00 €	7 521.00 €	0.00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	0.00 €	0.00 €	7 521.00 €	7 521.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3555 : Terrains aménagés	0.00 €	7 521.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	0.00 €	7 521.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 521.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 521.00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	0.00 €	7 521.00 €	0.00 €	7 521.00 €
<b>Total Général</b>		<b>7 521.00 €</b>		<b>7 521.00 €</b>

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au recueil des décisions.

A Bracieux, le 04/01/2024

Le Président,

Gilles CLEMENT



Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le



ID : 041-244100798-20240104-DEC\_2023\_68-AU

